



Groupement valaisan des Centres médico-sociaux
Walliser Vereinigung der sozialmedizinischen Zentren



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS
KANTONALE IV-STELLE WALLIS

suvacare
Prestations et réadaptation



Service de l'action sociale
Service de l'industrie, du commerce et du travail
Service de la formation professionnelle
Dienststelle für Sozialwesen
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
Dienststelle für Berufsbildung

➡ La CII Valais sur le net : toutes les infos utiles

La CII Valais a lancé son nouveau site www.vs.ch/cii il y a près d'une année. Complet et bien étoffé, le site a été repensé et simplifié par rapport à la version précédente. Les informations ont été regroupées de manière plus pertinente, le nombre de clics optimisé et l'accès à l'information rendu plus direct. Quant au graphisme, qui a également été modifié, il s'inscrit dans la ligne graphique cantonale.

L'objectif de ce site est de faciliter le travail des partenaires, en mettant à disposition sur une seule plateforme toutes les informations nécessaires aux collaborateurs du terrain et en leur permettant de trouver rapidement l'information voulue.

La **page d'accueil** présente les informations de base : définition, partenaires, charte et bases légales.

A partir de la page d'accueil, le site s'articule en 3 rubriques :

Partenaires CII :

<https://www.vs.ch/web/sict/partenaires-cii>

La rubrique comprend les informations relatives aux différents partenaires de la CII Valais : répondants CII, collaborateurs des différents partenaires et princi-

pales conventions de collaboration avec ces partenaires.

Documents CII :

<https://www.vs.ch/web/sict/documents-cii>

La rubrique propose tous les documents généraux et opérationnels utiles aux professionnels du terrain pour la prise en charge et le suivi de situations relevant de la CII : formulaires, processus, typologies etc. Les formulaires peuvent être remplis directement à l'écran, puis imprimés, ce qui permet de gagner du temps. Sous cette rubrique se trouve également le catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale, qui répertorie les mesures mises à disposition de la CII par l'assurance-chômage, l'assurance invalidité et l'aide sociale.

Publications CII :

<https://www.vs.ch/web/sict/publications-cii>

Cette rubrique regroupe les différentes publications de la CII Valais : rapport annuel, newsletter, journées CII, ainsi que les communiqués et publications dans les médias spécialisés.

Le site est disponible dans les deux langues cantonales. www.vs.ch/cii - www.vs.ch/iiz, une adresse à retenir, à utiliser et à partager avec vos collègues !

➡ RIESCO en Valais

En novembre 2016, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), en collaboration avec le Département en charge de l'économie (DEET) et Hôtel & Gastro formation Suisse lancent un nouveau programme de formation et d'insertion à l'intention de personnes au bénéfice de l'aide sociale, qu'elles soient résidentes en Valais ou issues de la migration. Baptisé RIESCO, ce programme, déjà mis en œuvre avec succès dans plusieurs cantons alémaniques avec un taux moyen de 85% de réinsertion sur le marché du travail, vise à transmettre aux participants des connaissances pratiques et théoriques dans le domaine de l'hôtellerie-restauration.

L'absence de formation professionnelle reconnue est un frein important à l'insertion dans le marché du travail et augmente considérablement le risque de recours aux prestations de l'aide sociale. En Valais, plus de la moitié des jeunes entre 18 et 25 ans qui sollicitent l'aide sociale n'ont pas achevé leur formation. Cette proportion est encore plus élevée pour les jeunes du même âge issus de la migration. Il est important pour cette population de mettre en place des mesures visant à lever les obstacles à la prise d'un emploi et d'éviter ainsi un recours, parfois durable, à l'aide sociale.

Le programme RIESCO touche en priorité ce public-cible et complète le catalogue des mesures d'insertion prévues par le dispositif cantonal d'aide sociale. Le DSSC a mandaté *Hôtel & Gastro Formation Suisse* pour la mise en œuvre de ce projet. Cet organe est responsable sur le plan national de la formation continue dans la branche de l'hôtellerie-restauration.

Les 30 participants à cette formation (15 à Brigue et 15 à Martigny/Ravoire) seront choisis sur la base de leur motivation à s'investir dans cette démarche et de leur intérêt pour le secteur de l'hôtellerie-restauration. Pendant une année, ils suivront un cursus alliant théorie et stages pratiques dans les domaines de la cuisine, du service et de l'intendance, leur donnant ainsi l'occasion de s'immerger concrètement dans le monde des hôtels et restaurants valaisans. Des cours de langue, une initiation ou un rappel des normes et valeurs communément observées ici, des conseils et un accompagnement pour les démarches de recherche d'emploi sont également prévus. La formation RIESCO, certifiée au niveau national, offre donc aux participants une formation reconnue par les employeurs de la branche dans toute la Suisse.

Le financement de cette mesure est pris en charge par le Fonds cantonal pour l'emploi.

➔ **Interprétariat communautaire dans les institutions de la CII**

La part des personnes allophones parmi les bénéficiaires des institutions partenaires à la CII est comprise entre 25 et 45%. Une compréhension mutuelle est une condition essentielle pour permettre aux institutions de la CII de rem-

plir leur mission. Le recours à des interprètes communautaires formés est donc déterminant. Lorsque la communication directe est difficile, les interprètes communautaires garantissent une traduction précise et complète des propos dans les deux sens. Ils sont tenus à un devoir de confidentialité, de neutralité et d'impartialité.

Quand le recours aux interprètes est-il justifié?

Très variable d'une institution à l'autre, il se justifie tout particulièrement dans les situations suivantes :

- premiers entretiens et entretiens de clarification (pour communiquer au client ses droits et obligations)
- entretiens au contenu complexe (très spécialisé, très technique) et entretiens de réseau avec plusieurs institutions impliquées
- entretiens sur des questions personnelles ou de santé et entretiens à forte charge émotionnelle (impartialité garantie)
- entretiens de conseil avec un adolescent et ses parents allophones
- entretiens à teneur contraignante (droit d'être entendu doit être garanti)
- entretiens d'orientation.

A qui dois-je m'adresser si j'ai besoin d'un interprète communautaire ?

Vous pouvez vous adresser au service d'interprétariat de votre région:

- VS, région francophone : AVIC – Service d'interprétariat Valais, www.interpretavic.ch
- VS, région germanophone : Vermittlungsstelle interkulturelles Dolmetschen Oberwallis FMO, www.forum-migration.ch

En cas d'urgence, vous pouvez faire appel au service national d'interprétariat téléphonique (0842-442-442). Disponible 24 heures sur 24, ce service vous fournit en quelques minutes des interprètes communautaires professionnels.

La collaboration avec les interprètes communautaires est un instrument professionnel au service de l'activité de conseil. Dans ce cadre, les dispositifs de la CII Valais prennent en charge ces frais pour autant qu'ils soient nécessaires, économiques et adéquats et selon leurs propres procédures ou directives internes.

Pour le futur, il est souhaitable que la collaboration avec les interprètes communautaires s'inscrive dans une stratégie opérationnelle commune et ne dépende plus du bon vouloir ou des convictions personnelles du professionnel. A plus long terme, une réglementation de l'interprétariat communautaire à un niveau supérieur devrait s'imposer.

CII Valais « Tous partenaires »